

Adressé à :

V/Réf :
N/Réf : loi-finance-2016-ll

Objet : Loi de Finances 2016
PJ :

Monsieur Le Ministre
Ministère des Finances, de l'Économie, de
l'Industrie et du Numérique
Télédoc 151
139, rue de Bercy
75572 Paris Cedex 12

Monsieur Le Ministre,

Le Synpell est le Syndicat Professionnel des Éditeurs de Logiciels Libres. Nos membres sont des Sociétés éditrices de logiciels libres.

La loi de finance 2016 votée en ce début d'année peut représenter une entrave au développement de nos activités et aux emplois qu'elles génèrent. Elle est également une entrave pour nos clients soucieux de la maîtrise et de la sécurité de leurs données.

En effet, la loi de finance 2016 pourrait laisser entendre, par son article 38, l'interdiction de l'usage de licences libres et ouvertes dans le secteur, notamment appliqué pour des logiciels touchant de près ou de loin à la gestion comptable.

Cependant, nous attirons votre attention sur le fait qu'une « boîte noire » (code source fermé) n'apporte en rien les garanties qui semblent être recherchées dans le cadre de la loi. Nous avons tous pu constater cela avec « l'affaire Volkswagen » où des algorithmes secrets étaient à l'origine de l'une des plus grandes malversations de l'industrie automobile.

Ainsi nous attendons du Ministère Public une attention particulière dans les décrets d'application qu'il sera amené à publier relativement à cet article 38. Nous nous sommes naturellement disposés à dialoguer avec le Ministère sur ce sujet.

Cordialement,

Baptiste SIMON
Représentant le Synpell pour
Libre Informatique SCRL